## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest

## Décision n° 1608 du 14 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest

NOR: INTJ1900580S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 51561 du 12 décembre 2018 (NOR: INTJ1828614S),

Décide:

## Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er février 2019 :

Munier Nicolas NIGEND: 153120 NLS: 8010977

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er février 2019 :

 Vivier Laurent
 NIGEND: 147411
 NLS: 8005097

 Fatoux Eddy
 NIGEND: 149406
 NLS: 8007240

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er février 2019 :

Le Callonnec Stéphane	NIGEND: 145687	NLS: 8004043
Cadiou Olivier	NIGEND: 309370	NLS: 8091775
Falaise Ludovic	NIGEND: 161007	NLS: 8017836
Lhommedé Thierry	NIGEND: 141263	NLS: 8001169

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er février 2019 :

<b>Dupouy</b> Ludovic	NIGEND: 327719	NLS: 8116198
Pluquet Cyril	NIGEND: 313533	NLS: 8109093
Le Martret Erwan	NIGEND: 357329	NLS: 6722537
Lecomte Valentin	NIGEND: 338710	NLS: 8135082

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 janvier 2019.

Le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie de Bretagne et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, A. PIDOUX